



Les Dispositifs d'Alerte Sonore Temporaires (DAST) sont mis en œuvre, à titre temporaire, à l'occasion de chantiers routiers fixes, sur autoroutes et routes à chaussées séparées*.

Ils ont pour objectifs d'alerter les conducteurs d'un changement de situation en sollicitant principalement deux sens :

LE TOUCHER : avec le ressenti des vibrations provoquées lors du passage du véhicule
L'OUÏE : au travers du «bruit sourd de cognement»

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Les DAST se présentent sous la forme de bandes rugueuses installées perpendiculairement au sens de circulation.

Elles se plient en 2 parties grâce à une charnière.

Dimensions :

- largeur : 0.33 m
- hauteur : 0.02 m,
- longueur : 3.30 m (dépliée)
- poids : 48 kg

CONDITIONS D'ESSAIS

► Freinage d'urgence

Nombre de freinage	Type de véhicule	Vitesse
5	Véhicule PTAC 38 tonnes	90 km/h
5	Véhicule PTAC 3,5 tonnes	130 km/h
5	Véhicule 2 roues motorisé	130 km/h

► Passages de véhicules

Nombre de passage	Type de véhicule	Vitesse
20	Véhicule PTAC 38 tonnes	90 km/h
20	Véhicule PTAC 3,5 tonnes	130 km/h
20	Véhicule 2 roues motorisé	130 km/h

Le déplacement mesuré est **inférieur à 1.50 cm**

(Maximum autorisé par arrêté ministériel = 5cm)

*extrait de l'arrêté du 14 janvier 2020 relatif à l'équipement des routes et autoroutes de dispositifs d'alerte sonore



CERTIFICATION

Les DAST sont certifiés Ascquer Référence
 N° DAS-01-01



Tertu distributeur exclusif en France de



Mai 2023

**POSE DE 5
DAST RQ 2F
EN 2'30 MIN !**



- ▶ Système à installer sur le devant d'un véhicule de service
- ▶ Capacité d'embarquer jusqu'à **12 DAST Roadquake 2F**
- ▶ Equipé de caméra facilitant la pose
- ▶ Equipé d'une commande de fonctionnement sans fil depuis l'intérieur de l'habitacle.

Informations concernant l'implantation des DAST

Les bandes rugueuses sont généralement disposées en amont de la de la flèche lumineuse de rabattement (FLR).

Selon la réglementation, **5 bandes sonores**, à minima, sont placées en travers de la voie à 150 m minimum en amont du rabattement de voie.

Un panneau indiquant « Bandes rugueuses » doit être situé 150 m mètres en amont de la zone d'implantation des DAST.



source : DIRNord

AUTRES ACCESSOIRES



Transporteur de cargaison RoadQuake® 2F CRIB®



Poignée RoadQuake® T-Handle™

